

**COMPOSITION DE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DU TOURISME**

**DUREE** : 02 Heures

Année académique : 2023-2024

**FILIERE** : TH

**1ERE PARTIE : ECONOMIE DU TOURISME**

L'évolution économique et humaine du XXI ème siècle est fortement marquée par le développement rapide du tourisme. De par sa nature, le tourisme touche tous les secteurs de l'économie. Son développement entraîne à coup sûr la croissance d'un groupe, d'une région ou d'un pays. La Côte d'Ivoire considère qu'il est à la fois un important outil d'échange et de valorisation culturelle en parfaite symbiose avec la politique de paix et de dialogue d'une part et un catalyseur de promotion économique efficace d'une part. Son rôle dans l'économie ou de façon plus large dans le développement semble incontestable. Le tourisme, pour l'économiste, influence le développement régional. Pourtant, la nomenclature touristique à laquelle le pays est destiné depuis l'avènement du tourisme, a favorisé une fossilisation progressive des genres de vie antérieurs, notamment ruraux.

Le tourisme tend à étouffer sinon à accélérer la disparition des anciennes activités agricoles : la culture du manioc, des légumes et du palmier à huile, dont les champs sont situés dans des zones arables. La situation est d'autant plus critique qu'un plan d'expansion du tourisme doit, en principe, s'appuyer d'abord sur les possibilités naturelles de la région, mais, un tel plan n'aurait que la moitié de sa valeur s'il ne proposait pas de valoriser l'activité humaine s'exerçant dans le cadre régional, à lui redonner une plus-value plutôt qu'à l'affaiblir ou la détruire. Le travail saisonnier et peu rémunéré qu'offre le tourisme ne semble pas endiguer l'exode rural auquel est confronté par exemple le cordon littoral. Dans un tel contexte, on peut penser que la création d'un ensemble scolaire pour les jeunes des villages du cordon favorisera et entretiendra ce mouvement vers les villes voisines.

**TRAVAIL A FAIRE :**

1. Définissez les termes suivants :
  - a) La plus-value en tourisme
  - b) La balance des invisibles
  - c) La monoculture touristique
  - d) L'offre originelle
2. Relevez les enjeux du tourisme sur le plan régional
3. Listez les différentes problématiques énoncées dans le texte et dites si le tourisme ivoirien est extraverti et largement monopolistique (justifiez vos propos).

## **2EME PARTIE : DROIT DU TOURISME**

**Mme N'TIAKPA**, grande commerçante de boubous à Bouaké se rend à Abidjan pour l'achat de sa marchandise. A bord de la compagnie de transport **Dèmin-Dèmin**, elle était accompagnée de son fils de 03 ans **TOLOGBELE** et de son amie **AYA-TIDAN**. Sur le chemin, deux passagers ont une dispute et l'un d'eux lance une orange en direction de l'autre. L'orange tape **TOLOGBELE** à l'œil le blessant. 50 km plus loin, le car tombe en panne. La compagnie de transport **Dèmin-Dèmin** refuse de trouver un autre car pour parcourir le reste du chemin. Tous les autres passagers rallient Abidjan en auto-stop sauf **AYA-TIDAN** qui estime que c'est à la compagnie de transport **Dèmin-Dèmin** de trouver un autre moyen de transport pour la suite du trajet. Une fois la nuit tombée, alors qu'elle était là avec le conducteur et le convoyeur, un groupe de bandits arrive pour opérer un braquage et la viole.

**AYA-TIDAN** décide de porter plainte contre la compagnie de transport pour le braquage et le viol. Selon elle, la compagnie a manqué à son obligation de conduire les passagers en sécurité à destination.

**Mme N'TIAKPA** souhaite aussi porter plainte contre la compagnie de transport pour la blessure à l'œil de son fils car selon elle, la compagnie a manqué à son obligation de sécurité lors du voyage.

- 1. a-** La plainte de **AYA-TIDAN** peut-elle prospérer ? Justifiez.  
**b-** La plainte de **Mme N'TIAKPA** peut-elle prospérer ? Justifiez.
- 2.** Citez les trois (03) cas dans lesquels le transporteur n'est pas responsable des dommages causés au client.
- 3.** Distinguez l'obligation de résultat de l'obligation de moyen.
- 4.** Pourquoi dit-on que le contrat de transport de personnes est un contrat synallagmatique ?